

**Procès-verbal du Conseil municipal  
du mercredi 13 décembre 2023**



Présents : MM. MMES PATAUD, CANFORA, BORDES, CUQUEMELLE, DOUCET

Procurations : MALAVAUD représenté par BORDES, JANNETAUD N. représentée par PATAUD

Excusés : TERRASSIER

Absents :

La séance est ouverte sous la présidence de M. Patrice PATAUD, maire qui déclare les membres du Conseil municipal cités ci-dessus présents et installés dans leurs fonctions.

**Le quorum est atteint, le Maire ouvre la séance à 18h.**

**Désignation du secrétaire de séance** : M. Carmine CANFORA

**1. Approbation du procès-verbal du 26 octobre 2023**

Le PV sera approuvé lors de la prochaine séance du conseil municipal.

**2. Approbation du procès-verbal du 30 novembre 2023**

Le PV sera approuvé lors de la prochaine séance du conseil municipal.

**3. Demande de modification de l'ordre du jour**

La commune de Saint-Junien-la-Bregère demande une participation aux frais de fonctionnement de l'école de St Junien la Bregère pour l'année scolaire 2023-2024 : montant de la participation 313,24 € par enfant. Approuvé à l'unanimité.

**4. Forêt communale : programme de travaux 2024**

Le Maire donne lecture du programme d'action 2024 pour la forêt communale présenté par l'Office National des Forêts. Il s'agit des travaux sylvicoles de plantation et de dégagement manuel des plantations en investissement, des travaux de pose de mobilier et de signalétique bois et des travaux environnementaux d'entretien de la lande d'Augerolles et du sentier des Cascades d'Augerolles en fonctionnement. Le montant H.T. des travaux est de 47 970,00 €. Approuvé à l'unanimité.

**5. Forêt communale : devis honoraires assistance maîtrise d'œuvre 2024**

Monsieur le Maire donne lecture de la proposition de l'Office National des Forêts (O.N.F.) concernant les honoraires de maîtrise d'œuvre pour l'encadrement des travaux 2023 de la forêt communale de Saint-Pardoux-Morterolles.

Le devis est le suivant :

- Travaux sylvicoles en investissement pour un montant H.T. de 3 208,00 €.
- Travaux sylvicoles en investissement pour un montant H.T. de 1 458,00 €.
- Travaux environnementaux pour un montant H.T. de 1 050,00 €.

Pour un montant H.T. de 5 716,00 € soit un montant T.T.C. de 6 859,20 €. Approuvé à l'unanimité.

### 6. Demande DETR pour travaux cimetière de Saint-Pardoux

Le taux de subvention pour le dossier les travaux du cimetière est de 35%.

Réfection des allées du cimetière de Saint-Pardoux :

DEPENSES EN € HT		RECETTES EN € HT	
Nature	Montant	Type de subv + (taux)	Montant
Réfection des allées du cimetière	58 337,00	DETR (35%)	20 417,95
		Autofinancement (65%)	37 919,05
<b>TOTAL HT</b>	<b>58 337,00</b>	<b>TOTAL HT</b>	<b>58 337,00</b>

Approuvé à l'unanimité.

### 7. Demande DETR pour aménagement paysager de la châtaigneraie

Le taux de subvention pour le dossier d'aménagement de la châtaigneraie est de 40%.

DEPENSES EN € HT		RECETTES EN € HT	
Nature	Montant	Type de subv + (taux)	Montant
Aménagement châtaigneraie	4 466,00	DETR (40%)	1 786,40
		Autofinancement (60%)	2 679,60
<b>TOTAL HT</b>	<b>4 466,00</b>	<b>TOTAL HT</b>	<b>4 466,00</b>

Approuvé à l'unanimité.

## 8. Demande DETR pour maîtrise d'œuvre assainissement du bourg

Le taux de subvention pour le dossier est de 40%.

DEPENSES EN € HT		RECETTES EN € HT	
Nature	Montant	Type de subv + (taux)	Montant
Maitrise d'œuvre des travaux d'assainissement du bourg	15 000,00	DETR (40%)	6 000,00
		Autofinancement (60%)	9 000,00
<b>TOTAL HT</b>	<b>15 000,00</b>	<b>TOTAL HT</b>	<b>15 000,00</b>

Approuvé à l'unanimité.

## 9. Assainissement du bourg : devis maîtrise d'œuvre

Monsieur le Maire présente les devis suivants :

- Entreprise IMPACT CONSEIL pour un montant H.T. de 15 000,00 € soit un montant T.T.C. de 18 000,00 €.
- Entreprise de LARBRE pour un montant H.T. de 10 570,00 € soit un montant T.T.C. de 12 684,00 €.

Après concertation, les élus valident, à l'unanimité, le devis de l'entreprise LARBRE pour un montant H.T. de 10 570,00 € soit un montant T.T.C. de 12 684,00 €.

## 10. Révision des tarifs de l'eau et de l'assainissement pour l'année 2024

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas modifier les tarifs de l'eau et de l'assainissement pour l'année 2024.

## 11. Questions diverses

Pas de questions diverses.

## 12. Informations diverses

*Le Maire, Patrice PATAUD :*

➤ Mail de l'UTT de Bourganeuf concernant une proposition d'acquisition/régularisation de foncier sur la RD8 au Breuil. Le Conseil Départemental propose l'acquisition des parcelles B226 et B221. Le conseil municipal accepte la proposition d'acquisition/régularisation de foncier sur la RD8 au Breuil.

➤ Mise en sécurité du hangar municipal : l'entreprise ANAVEO a transmis son devis pour la mise en sécurité du hangar. Après comparaison des devis (ACSIS et ANAVEO), les élus décident de travailler avec l'entreprise ANAVEO.

- Noël : Rappel le Noël des enfants est dimanche 17 décembre avec la présence des aînés. Les colis restants seront distribués dans la semaine du 18 au 22 décembre.
- La réunion avec l'association VILTAIS est annulée. Mme NICOLET prendra contacte avec la Mairie en début d'année pour une rencontre avec les familles.
- PLUi : Plan Local d'Urbanisme intercommunal : il faut nommer 2 référents pour la commune. Patrice et Cécile sont les référents auprès de la Communauté de communes.
- Eclairage public : M. VIRONDEAU a commencé les travaux concernant le passage en led des candélabres de la commune.
- Complexe hydraulique du Mazeau : l'entreprise HORIZON JEUNE a terminé les travaux de mise en valeur du complexe.
- Rappel réunion fibre le 19 décembre 2023 à Saint-Pierre-Bellevue.

La séance est levée à 19h31.

Toute demande de modification de ce procès-verbal doit être adressée en mairie dans les 15 jours suivant sa réception.

Le secrétaire de séance,  
Carmine CANFORA